

66 - Parcours culturels à l'école - Attribution de subventions aux organisateurs et aux écoles

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le cadre de son Projet éducatif de territoire et de la Réforme des rythmes scolaires, la Ville de Besançon, en lien avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté (DRAC), a mis en place, à la rentrée 2014, à l'attention de tous les élèves des écoles élémentaires publiques de la ville, un nouveau dispositif d'éducation artistique et culturel : les Parcours culturels.

Ce nouveau dispositif s'appuie sur la Loi pour la refondation de l'école de la République et sur la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 qui accordent à l'éducation artistique et culturelle une place importante dans la formation générale des élèves.

La Ville de Besançon mène depuis de nombreuses années une ambitieuse politique de développement culturel. Dans son Schéma d'orientation pour la culture 2010-2020, elle a fait de l'éducation artistique et culturelle à l'école un des objectifs prioritaires de son action. Plusieurs projets sont déjà portés chaque année dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. Mais le droit à l'éducation culturelle supposait d'aller au-delà de ces expériences et de permettre une construction durable de propositions inscrites au cœur même des apprentissages et ouvertes à l'ensemble des élèves.

La Ville de Besançon, la DSDEN et la DRAC ont donc sollicité les principaux établissements et acteurs culturels du territoire, et leur ont demandé d'élaborer un ensemble de propositions couvrant les principaux domaines de la culture artistique, patrimoniale, scientifique et citoyenne. Ont été associés à cette première édition des Parcours culturels :

- . Les Deux scènes / Scène nationale de Besançon,
- . Le Centre Dramatique National de Besançon - Franche-Comté,
- . La Rodia / Scène des musiques actuelles,
- . L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- . La Citadelle et ses musées (Musées Comtois, Musée de la Résistance et de la Déportation, Muséum d'Histoire naturelle),
- . la Direction du Patrimoine Historique,
- . le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie,
- . le Musée du Temps associé à Fabrik'à Sciences,
- . la Direction des Bibliothèques associée au collectif Supersenor,
- . le Fonds Régional d'Art Contemporain,
- . Côté Cour / Scène conventionnée Jeune public,
- . la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps,
- . les Jeunesses musicales de France,
- . la Ligue de l'Enseignement,
- . le Centre Image.

27 parcours ont ainsi été conçus, répartis en 7 grandes rubriques :

- . Spectacle vivant
- . Musique
- . Arts visuels
- . Livre et littérature
- . Patrimoine et Histoire
- . Sciences et technologies
- . Société et citoyenneté.

Chaque parcours est constitué d'un nombre variable d'étapes -entre 5 et 7, en classe ou à l'extérieur de l'école, réparties tout au long de l'année scolaire (entre novembre et mai)-, et est ouvert à un nombre limité de classes (entre 4 et 20).

Ces propositions ont pour vocation de soutenir les enseignants dans l'élaboration du parcours de l'élève, en proposant une trame constituée de plusieurs temps forts articulés autour des trois piliers présentés dans la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 :

- . la connaissance du domaine artistique ou culturel,
- . la pratique ou la découverte sensible,
- . la rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels.

Les enseignants pourront s'approprier ces propositions et les compléter par des apports personnels ou à partir des ressources documentaires qui leur seront fournies.

Dans un souci de démocratisation culturelle, l'accès à ces parcours est entièrement gratuit pour les classes, tant au niveau des activités que des transports.

Les inscriptions des classes se sont déroulées en deux sessions, du 16 juin au 4 juillet, et du 1^{er} au 12 septembre.

La mise en œuvre et le suivi de ces parcours, tout au long de l'année, seront assurés par les organisateurs.

Bilan

164 classes élémentaires publiques sur les 200 que compte la ville se sont inscrites à ce nouveau dispositif ; 31 écoles sur 32 ont au moins une classe inscrite ; 3 727 élèves participeront à cette première édition.

Financement

Le budget alloué à ce nouveau dispositif prend en charge les coûts d'organisation des parcours et de déplacement des classes. En accord avec les organisateurs, la contribution de la Ville de Besançon porte exclusivement sur la prise en charge des coûts supplémentaires générés par l'organisation de ces parcours (intervenants extérieurs, matériel spécifique) et des entrées aux spectacles, concerts, séances de cinéma, etc. Toutes les autres charges, et en particulier les frais d'intervention des équipes permanentes à la conception et la mise en œuvre des parcours, sont pris en charge par les organisateurs.

En complément de la contribution apportée aux directions et établissements en régie directe (Direction du Patrimoine Historique, Direction des Musées du Centre, Direction des Bibliothèques), la Ville de Besançon versera une subvention aux associations et aux coopératives des établissements

organiseurs de parcours. A l'exception de la contribution allouée à Fabrik'à Sciences, cette subvention sera versée en deux fois ; le montant des versements sera calculé au prorata temporis, soit :

- . 1/3 en novembre 2014
- . 2/3 en mars 2015.

Le montant des subventions allouées aux coopératives des écoles au titre de la prise en charge des transports est calculé en fonction du nombre d'élèves par classe et du nombre de déplacements effectués (variable selon les parcours). Ces subventions seront versées en une fois, en 2014, pour permettre aux écoles de se doter d'une carte unique correspondant aux déplacements de tous les élèves d'une classe dans le cadre de son parcours.

Les tableaux ci-après récapitulent les montants des subventions qui seront versés aux organisateurs des parcours (avec le montant des versements 2014 et 2015), hors établissements et directions en régie directe, et aux coopératives des écoles élémentaires.

Tableau récapitulatif des subventions allouées aux organisateurs

Organisateurs	Montant total subvention	Versement novembre 2014	Versement mars 2015
Les Deux Scènes	14 700 €	4 900 €	9 800 €
Le Centre Dramatique National (CDN)	3 400 €	1 133 €	2 267 €
La Rodia	6 150 €	2 050 €	4 100 €
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté	4 500 €	1 500 €	3 000 €
La Citadelle - Musée de la Résistance	12 000 €	4 000 €	8 000 €
La Citadelle - Muséum HN			
La Citadelle - Musée Comtois			
Fabrik'à Sciences	300 €	-	300 €
Supersenor	8 320 €	2 773 €	5 547 €
Le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)	1 020 €	340 €	680 €
La MJC de Palente-Orchamps	3 460 €	1 153 €	2 307 €
Les Jeunesses musicales de France	8 580 €	2 860 €	5 720 €
La Ligue de l'Enseignement	6 700 €	2 233 €	4 467 €
Le Centre Image	4 680 €	1 560 €	3 120 €
TOTAL	73 810 €	24 502 €	49 308 €

En cas d'accord sur ces propositions de subventions allouées aux organisateurs, la somme totale de 73 810 € sera imputée de la façon suivante :

- 36 460 € sur la ligne 65.30/6574 CS 10039 (CDN, Fabrik'à Sciences, Supersenor, FRAC, MJC Palente-Orchamps, Jeunesses musicales de France, Ligue de l'Enseignement et Centre Image)
- 14 700 € sur la ligne 65.30/65738.0012015 CS 10039 (Les Deux Scènes),
- 12 000 € sur la ligne 65.30/657364.0011001 CS 10039 (La Citadelle)

- 6 150 € sur la ligne 65.30/657364.0010012 CS 10039 (La Rodia)

- 4 500 € sur la ligne 65.30/65738.0012016 CS 10039 (Orchestre Victor Hugo Franche-Comté).

Tableau récapitulatif des subventions allouées aux coopératives des établissements scolaires :

Etablissement	Montant subvention
Ecole élémentaire Paul Bert	1 206 €
Ecole élémentaire Saint-Claude	1 917 €
Ecole primaire Arènes	236 €
Ecole primaire Boichard	724 €
Ecole primaire Bourgogne	1 465 €
Ecole primaire Bregille Plateau	1 110 €
Ecole primaire Brossolette	938 €
Ecole primaire Champagne	837 €
Ecole primaire Chaprais	297 €
Ecole primaire Curie	1 070 €
Ecole primaire Dürer	972 €
Ecole primaire Fanart	795 €
Ecole primaire Fourier	959 €
Ecole primaire Granvelle	77 €
Ecole primaire Helvétie	290 €
Ecole primaire Herriot	1 079 €
Ecole primaire Ile de France	521 €
Ecole primaire Jean Macé	1 337 €
Ecole primaire La Bruyère	262 €
Ecole primaire La Butte	336 €
Ecole primaire La Grette	1 168 €
Ecole primaire La Viotte	740 €
Ecole primaire Les Sapins	305 €
Ecole primaire Les Vieilles Perrières	531 €
Ecole primaire Montboucons	296 €
Ecole primaire Rosemont	1 570 €
Ecole primaire Tristan Bernard	794 €
Ecole primaire Henri Fertet	660 €
Groupe scolaire Condorcet	396 €
Groupe scolaire Jean Zay	133 €
TOTAL	23 021 €

En cas d'accord sur ces propositions de subventions allouées aux établissements scolaires et versées aux coopératives des écoles concernées, la dépense totale de 23 021 € sera imputée sur la ligne 65.30/6574 CS 10039.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des subventions aux organisateurs et aux coopératives des établissements scolaires,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (3 abstentions) de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour l'EPCC Les Deux Scènes : M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pris part au vote.

Pour la RAP La Rodia : Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme REBRAB, M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial : M. FOUSSERET, M. MORTON, M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme THIEBAUT, M. GONON et M. CROIZIER n'ont pas pris part au vote.

Pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté : M. FOUSSERET, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. DUMONT, Mme JEANNIN, M. BONNET, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF et Mme REBRAB, n'ont pas pris part au vote

Pour la Ligue de l'Enseignement M. DEVESA ne prend pas part au vote. Pour les établissements scolaires : Mme SUGNY pour l'Ecole Saint-Claude, Mme MAILLOT pour l'Ecole d'Arènes, M. LIME pour l'Ecole Boichard, Mme POISSENOT pour l'Ecole Bourgogne, Mme VIGNOT pour l'Ecole Bregille Plateau, Mme JEANNIN pour l'Ecole Brossolette, Mme ANDRIANTAVY pour l'Ecole des Chaprais, Mme REBRAB pour l'Ecole Curie, Mme PRESSE pour l'Ecole Fanart, Mme ZEHAF pour l'Ecole Fourier, M. SCHAUSS pour l'Ecole Granvelle, Mme THIEBAUT pour l'Ecole Helvétie, M. LOYAT pour l'Ecole Herriot, M. BODIN pour l'Ecole Jean Macé, M. CHALNOT pour l'Ecole La Grette, Mme JOLY pour l'Ecole des Montboucons, M. BONTEMPS pour l'Ecole Fertet, Mme REBRAB pour l'Ecole Condorcet et M. SCHAUSS pour l'Ecole Jean Zay n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.